

Défendons nos libertés !

Levée de l'état d'urgence !

Abandon des projets de loi liberticides !

Non à la déchéance de nationalité !

Arrêt de la répression des mouvements sociaux et de la stigmatisation !

MANIFESTATION - SAMEDI 30 JANVIER

14h30, place de la République – CAEN

Réunion publique jeudi 4 février

20h00, Salle Pierre-Sémard - Caen (14 rue Villey-Desmeserets)

Après les terribles assassinats commis à Paris le 13 novembre, François Hollande et le gouvernement de Manuel Valls ont immédiatement décrété « l'état d'urgence », prolongé de trois mois par le parlement. Cette mesure était présentée comme adaptée pour « combattre les terroristes » et « protéger les Français ».

Mais, l'état d'urgence s'attaque aux libertés fondamentales. Il permet aux préfets de prendre de nombreuses décisions sans l'autorisation d'un juge. Par exemple :

➤ Les **perquisitions administratives**, sur la seule base de la « suspicion », se sont multipliées. Selon le Ministère de l'intérieur, 3 020 ont eu lieu entre le 14 novembre et le 7 janvier, et seulement quatre ont donné lieu à une procédure judiciaire antiterroriste, dont trois « enquêtes préliminaires » et une seule « mise en examen ». Les « bavures » révélées par les médias ont été nombreuses.

➤ Les **assignations à résidence**, c'est-à-dire l'interdiction d'aller et venir librement, se sont appliquées aussi sur la base de la seule « présomption ».

Perquisitions et assignations à résidence ont visé des personnes qui n'avaient rien à voir avec quelque activité terroriste que ce soit. Des personnes en ont été victimes en raison de leur

origine ou de leur religion, ou de leur activité militante (militantEs écologistes pour le climat...). Les jeunes issuEs de l'immigration et les quartiers populaires sont particulièrement cibléEs.

➤ De **nombreuses manifestations ont été interdites** « pour raison de sécurité », réprimées (contrôles d'identité, gardes à vue), comme celles pendant la COP21. Alors que les manifestations sportives, les marchés de Noël étaient maintenus.

L'accroissement des moyens des services publics de sécurité, de soins et de secours est nécessaire, l'état d'urgence nullement. L'état d'urgence ne combat pas efficacement le terrorisme. Sa prolongation, à des fins politiques et électorales, est une protection illusoire contre de nouveaux attentats.

L'état d'urgence et le climat de guerre alimenté par le gouvernement :

- *s'attaquent directement au droit d'expression des syndicats, partis, associations sur le terrain social et politique,*
- *contribuent au renforcement des amalgames de toute sorte,*
- *font régner l'arbitraire.*

N'acceptons pas l'état d'urgence permanent

➤ Reprenant à son compte les exigences de la droite extrême et de l'extrême droite, Front national en tête, le gouvernement engage une **modification de la Constitution** visant entre autre à étendre la **déchéance de la nationalité** aux binationaux nés en France. Ainsi, il montre du doigt une fraction de la population et rompt l'égalité de tous devant la loi. C'est inacceptable !

➤ Il en profite pour **constitutionnaliser « l'état d'urgence »**.

➤ Enfin, il annonce **une nouvelle loi sécuritaire** pour renforcer encore les pouvoirs de la police,

six mois seulement après la loi sur le renseignement.

Cette fois, il s'agit ni plus ni moins de faire passer dans le droit commun certaines procédures proches du régime d'exception : fouille des bagages, des véhicules, contrôles d'identité, possibilité de rétention des personnes pour « raisons sérieuses », hors de la présence d'un avocat ; autorisation pour les policiers et gendarmes de faire usage de leurs armes au-delà de la légitime défense...

Ce serait un pas vers l'état d'urgence permanent ! Nous ne devons pas l'admettre !

Non à la répression de la contestation sociale

Dans ce climat où la suspicion justifie la répression, des militantEs syndicaux, politiques, associatifs sont particulièrement visés.

➤ Les militantEs pour le **climat** ont vu leurs manifestations interdites.

➤ A Amiens, des syndicalistes de **Goodyear** sont condamnés à de la prison ferme alors que l'entreprise avait retiré sa plainte, fait unique depuis un demi-siècle. C'est une répression sans

précédent à l'égard des syndicalistes et salariéEs qui luttent pour la sauvegarde de leur emploi.

➤ A **Notre-Dame-des-Landes**, le gouvernement menace d'utiliser la manière forte pour venir à bout de la résistance des agriculteurs et de la population.

Peu à peu, la revendication et la contestation des pouvoirs sont assimilées à un « trouble à l'ordre public ».

Il est temps de dire STOP !

Ne laissons pas l'état d'urgence permanent s'installer. Ne laissons pas introduire dans la loi des dispositions que des gouvernements autoritaires utilisent toujours, un jour ou l'autre, contre les libertés de tous et de toutes. N'acceptons pas que les décisions administratives prises par le gouvernement, les préfets, la police, ne soient plus placées sous le contrôle de juges indépendants.

➤ **Exigeons le rétablissement plein et entier du droit de manifester, le respect des droits d'expression, de réunion, et d'organisation.**

➤ **Exigeons la levée de l'état d'urgence et l'abandon de tous les projets liberticides : révision constitutionnelle et loi sur les pouvoirs de la police.**

Participons massivement à la manifestation du 30 janvier !

UNEF, Solidaires Etudiants, Union syndicale Solidaires, EELV, Ensemble, NPA, PG, PCF, Alternatiba, Comité Amérique latine